



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Coqueluche : face à l'intensification de la circulation, la vaccination reste la stratégie la plus efficace



Photo CTPS Centre Littoral Guyanais

Depuis septembre, le Chog a notifié à l'ARS 16 cas de coqueluche chez des nourrissons et des enfants, dont deux décès, dans un contexte de recrudescence mondiale. Pour faire face à cette épidémie, la stratégie la plus efficace reste la vaccination. Jeudi, l'Agence a réuni le Chog, la PMI, le CLS de Saint-Laurent, la Croix-Rouge et Santé publique France, afin de coordonner le parcours patient. La réunion a également permis d'évoquer les caractéristiques biologiques et cliniques des patients. En raison de la situation, il est recommandé de notifier les cas à l'autorité sanitaire, la coqueluche n'étant pas une maladie à déclaration obligatoire.

« Plusieurs cas de coqueluche responsables de deux décès de nourrissons dans l'ouest guyanais confirment l'intensification de la circulation communautaire de la bactérie. Pour faire face à cette épidémie, la stratégie la plus efficace reste la vaccination », rappelle l'Agence régionale de santé, dans un courrier adressé aux URPS médecins, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens, ainsi qu'au conseil départemental de l'Ordre des médecins, au Chog, à la PMI, à la Croix-Rouge française, à la CPTS et au Pr Narcisse Elenga, référent de la filière pédiatrique du CHU de Guyane.

Pour rappel, la politique vaccinale contre la coqueluche repose sur 3 stratégies complémentaires :

- La primovaccination précoce et obligatoire des nourrissons à partir de l'âge de 2 mois et l'administration de rappels recommandés jusqu'à l'âge adulte ;
- La vaccination des femmes enceintes dès le second trimestre de grossesse, en privilégiant la période entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée ;
- La vaccination des personnes susceptibles d'être en contact étroit avec le nourrisson durant ses 6 premiers mois de vie (stratégie dite du cocooning).

Par ailleurs, la vaccination est également recommandée pour les publics suivants :

- Les personnes immunodéprimées ou les personnes souffrant d'une maladie respiratoire chronique ;
- Les professionnels soignants et étudiants des filières médicales et paramédicales ;
- Les personnes travaillant en contact étroit et répété avec les nourrissons âgés de moins de 6 mois et plus généralement les professionnels de la petite enfance.

Une quinzaine de cas depuis septembre

Depuis le mois de septembre, seize cas de coqueluche chez des nourrissons et des enfants ont été notifiés par le Centre Hospitalier de l'Ouest guyanais (Chog) à l'Agence régionale de santé (ARS). Deux ont entraîné les décès des patients.

La coqueluche n'est pas une maladie à déclaration obligatoire. Au vu du contexte de la recrudescence de la circulation en Europe et dans les Amériques, un signalement à l'autorité sanitaire est recommandé, notamment pour les établissements de santé. Ils permettront un déploiement rapide des mesures de gestion nécessaire : enquête dans l'entourage des cas pédiatriques, orientation vers le médecin pour la vaccination ou la prise en charge.

Jeudi, l'Agence régionale de santé a organisé une réunion de coordination de réponse dans l'Ouest guyanais avec l'ensemble des acteurs impliqués : Chog, service de la Protection maternelle et infantile (PMI), contrat local de santé (CLS) de Saint-Laurent-du-Maroni, Croix-Rouge française, Santé publique France. Des mesures ont été prises pour l'articulation nécessaire entre les différents acteurs afin de garantir un bon parcours de patients. L'un des enjeux est la bonne articulation entre l'hôpital et la PMI, ainsi que la Croix-Rouge, afin que les femmes sortant de la maternité, leur bébé et leur entourage puissent bénéficier de l'offre vaccinale nécessaire.



Une recrudescence à l'échelle mondiale

L'intensification de la circulation de la coqueluche en Guyane est loin d'être un cas isolé. Dans l'Hexagone, la hausse remonte à il y a un an. Le pic semble avoir été atteint en août dernier. La vigilance est maintenue, le nombre de cas étant toujours élevé. A l'échelle continentale, le Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies a noté un nombre plus élevé de cas entre le 1er janvier et le 31 mars 2024. La Guyane a donc suivi avec quelques mois de retard.

Cette hausse s'inscrit également dans un contexte régional similaire : recrudescence des cas de coqueluche dans la zone Amérique où le dernier pic épidémique a été observé en 2012 (2014 au Brésil). Au Brésil, le nombre de cas a été multiplié par quatre entre 2023 et 2024. Aux États-Unis, l'augmentation a été de 300 % entre les deux dernières années. En Guyane, aucune épidémie n'a été enregistrée depuis celle de 2005-2006. Les difficultés d'accès à la vaccination, le grand nombre de femmes enceintes et nourrissons et la précarité sont autant de facteurs de vulnérabilité du territoire face à une recrudescence de la coqueluche.

Souche bactérienne, chant du coq : que sait-on de l'épidémie actuelle ?

La coqueluche est une infection respiratoire très contagieuse causée principalement par la bactérie *Bordetella pertussis*. « La coqueluche est particulièrement contagieuse : 1 personne contaminée transmet la maladie à 15 autres personnes en moyenne, rappelle l'Institut Pasteur. La contamination s'opère par voie aérienne lors de contacts directs avec des personnes infectées. Dans les régions où les enfants n'ont pas été vaccinés, la transmission se fait parmi les enfants. » Ailleurs, elle se fait par les adultes et les adolescents.

La phase d'incubation se caractérise par un écoulement nasal pendant deux semaines environ. Durant la phase paroxystique, la toux sera persistante, sans fièvre dans la majorité des cas. Les quintes sont associées à une reprise inspiratoire difficile. La période de convalescence peut durer plusieurs semaines.

Parmi les cas pris en charge au Chog, le Dr Jean-Bernard Poux, chef de service du laboratoire, a constaté l'association d'une hyperlymphocytose avec une CRP normale. C'était le cas notamment chez les deux nourrissons décédés. Le Dr Crépin Kezza, chef de service des urgences, a relevé l'absence de « chant du coq », cette émission d'un son aigu à la reprise de l'inspiration après une quinte de toux.

Dans un article, l'Institut Pasteur émet plusieurs hypothèses à cette résurgence de la coqueluche :

- L'absence d'épidémie depuis 2012 et les gestes barrières de la période Covid « ont limité l'exposition à plusieurs virus et bactéries pathogènes », dont la coqueluche. Une plus grande partie de la population est donc naïve par rapport à la bactérie.
- La souche de la bactérie circulant en 2024 est différente de celle circulant avant la période Covid. Elle semble plus virulente.
- Enfin, l'Institut Pasteur relève qu'a été identifié « pour la première fois en France depuis 2011, un isolat bactérien résistant aux macrolides, les antibiotiques de première intention utilisés contre la coqueluche ».

EN BREF

◆ Lancement du chantier du centre de santé de Sinnamary



Depuis le départ à la retraite du Dr Serge Caut, fin 2023, la ville de Sinnamary est dépourvue de médecin libéral. Début 2024, le Centre Hospitalier de Kourou et l'Agence régionale de santé ont décidé de créer des consultations avancées. Afin de rendre cette offre pérenne, les partenaires sont convenues de la transformation du dispositif des consultations avancées en un centre de santé géré par le CHK. La municipalité a lancé un projet de local, dont la première a été posée samedi matin.

« A la veille d'avoir un CHU, il était inenvisageable pour moi que Sinnamary et Iracoubo n'aient pas de médecin. Il a donc été assez simple de convaincre les partenaires d'investir dans ce centre », relate le maire de Sinnamary Michel-Ange Jérémie. « Une fois que cette maison de santé sera mise en place, elle offrira la possibilité de développer l'offre de soins. C'est un modèle extrêmement intéressant, qui s'inscrit en complément des hôpitaux et des hôpitaux de proximité. Si ce type de structure fonctionne bien, elle peut être assez emblématique d'un maillage à mettre en place en Guyane », estime Laurent Bien, directeur général de l'ARS.

Selon le projet médical, le centre de santé sera doté de trois équivalents temps plein de médecins généralistes, d'un 20 % de sage-femme et d'un temps plein d'infirmier. La création de ce centre permettra :

- d'offrir un accès à un médecin traitant ;
- de contribuer à la prise en charge des personnes âgées, malades chroniques ou polyopathologiques ;
- de prendre en charge les enfants pour le suivi pédiatrique, la vaccination, les problèmes aigus et la prévention ;
- de contribuer à la prise en charge des femmes pour le suivi gynécologique et le suivi de grossesse.

♦ Santé mentale des étudiants : webinaire de présentation de Nightline le 23 janvier

Nightline France est une association qui œuvre pour améliorer la santé mentale des étudiants et des jeunes, sur le principe de la pair-aidance. Aujourd'hui présente dans plusieurs régions de l'Hexagone et aux Antilles, Nightline souhaite présenter ses missions ainsi que ses projets pour envisager de possibles collaborations avec les acteurs de Guyane. Les actions phares de cette association sont le déploiement de la formation Sentinelles-étudiants (complémentaire de la formation Sentinelles proposée aujourd'hui par le centre de ressource de prévention du suicide) et les ateliers Fresque de la santé mentale. Ces actions sont proposées à destination des étudiants et des professionnels qui travaillent avec des jeunes.

L'Agence régionale de santé vous propose un webinaire sur le sujet, le 23 janvier à 11 heures [sur Teams](#).

♦ Portes ouvertes samedi à l'IFS

Journée portes ouvertes
Institut des Formations en Santé

Formations: Infirmiers, Aide-soignants, Auxiliaire de puériculture, Préparateur en pharmacie hospitalière

Samedi 18 janvier 2025
9h à 13h

Venez rencontrer l'équipe pédagogique et les étudiants de l'IFS pour échanger avec eux

Ateliers découverte des métiers | Stands d'Info sur les Formations | Buvette payante tenue par l'association des étudiants infirmiers

Bâtiment IFSI Campus Troubiran
2888 ROUTE DE SARDINIE
97300 CAYENNE
Anté de Guy - 0594 28 96 42

L'Institut de formation en santé de Guyane (IFS) organise une matinée portes ouvertes, samedi à Cayenne. Elle se déroule de 9 heures à 13 heures dans le bâtiment de l'Institut de formation aux soins infirmiers (Ifsi), sur le campus de Troubiran. L'institut prépare aux diplômes d'infirmier, d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et de préparateur en pharmacie hospitalière.

Les visiteurs pourront rencontrer l'équipe pédagogique de l'IFS et les étudiants, participer à des ateliers de découverte des métiers et visiter les stands d'information. L'association des étudiants infirmiers tiendra une buvette pour financer ses activités.

♦ Webinaire « Cancer et nutrition » le 4 février

Le DSRC Onco Guyane et la CPTS organisent un webinaire « Cancer et nutrition », le 4 février à partir de 20 heures. Chloé Denis, diététicienne-nutritionniste au CHC, et Valentine Dehays, diététicienne au CHC, traiteront du rôle du diététicien dans la prise en charge des patients atteints de cancer et de l'importance de la nutrition pour les personnes atteintes de cancer. Cet événement s'adresse aux professionnels de santé libéraux et aux adhérents de la CPTS.

[S'inscrire.](#)

♦ Les prochaines formations de GPS



Guyane promotion santé organise plusieurs modules de formation.

- Santé mentale des jeunes : prévenir et accompagner. A Saint-Laurent-du-Maroni du 4 au 6 février, à Cayenne du 7 au 9 octobre. [S'inscrire.](#)
- Concevoir et animer une intervention en éducation pour la santé. A Saint-Laurent-du-Maroni du 28 au 30 janvier, à Cayenne du 1er au 3 avril, à Kourou du 1er au 3 décembre. [S'inscrire.](#)
- Justices restauratives – pratiques restauratives. Du 26 au 28 mars à Cayenne. [S'inscrire.](#)

Infectio - Craig

Le deuxième mardi du mois, les Drs Philippe Abboud, Alessia Melzani et Richard Naldjinan Kodbaye, du centre régional en antibiothérapie et infectiologie de Guyane (CRAIG), proposent de vous accompagner dans votre pratique professionnelle, via des mises à jour régulières sur l'antibiothérapie et l'infectiologie : recommandations, actualités, adaptations... Aujourd'hui, l'état de la consommation d'antibiotique en France.

■ Aperçu sur l'état de la consommation d'antibiotique en France

En ce début d'année, il nous revient dans la rubrique Infectio-CRAIG de vous donner quelques chiffres sur l'antibiorésistance et son impact sur la mortalité, selon la [feuille de route interministérielle 2024-2034](#) portant sur « La prévention et la réduction de l'antibiorésistance, lutte contre la résistance aux antimicrobiens » parue en novembre.

Selon une étude publiée dans [The Lancet](#), l'antibiorésistance a été associée à 4,71 millions de décès en 2021, dont 1,14 million directement attribuables à ce phénomène. À l'horizon 2050, les projections prévoient plus de 8 millions de décès associés, soulignant la gravité de la situation et l'urgence d'une réponse coordonnée. Ces chiffres doivent nous amener à redoubler d'effort en intégrant une approche coordonnée et intersectorielle, en ligne avec la feuille de route interministérielle 2024-2034.

■ Consommation d'antibiotiques en ville en 2023

Malgré la chute de la consommation d'antibiotiques observée en 2020, la France restait cette année-là le 4^e pays le plus consommateur d'antibiotiques en Europe parmi les 27 pays participant à la surveillance ESAC-Net. La consommation de quelques pays en 2021 reste à confirmer, mais le rang de la France s'annonce inchangé.

On note néanmoins qu'en 2023, selon Santé publique France, les prescriptions d'antibiotiques, toutes classes d'âges confondues, restent relativement stables par rapport à 2022 (-0,2 %) avec quand même une variabilité selon les différentes classes d'âges. Ainsi, les prescriptions d'antibiotiques sont stables chez les 15-64 ans, mais régressent chez les enfants de 0 à 4 ans (-9%). Les prescriptions augmentent en revanche chez les 5-14 ans (+1,9%), chez les 65-79 ans (+1,9%) et de manière plus marquée chez les 80 ans et plus (+5,3%). Au total, les chiffres de 2023 replacent l'évolution de la consommation dans une tendance prépandémique marquée par une baisse modérée mais constante.

■ Consommation d'antibiotiques en établissements de santé en 2023

Au niveau des établissements de santé, en 2023, toujours selon la feuille de route interministérielle, la consommation globale d'antibiotiques est de 312 doses définies journalières pour 1 000 journées d'hospitalisation (DDJ / 1000 JH). Cette consommation d'antibiotique pouvait être différentes selon le type d'établissement, en lien avec l'activité et le type de patients pris en charge. Ainsi, les consommations les plus faibles étaient observées dans les établissements spécialisés en psychiatrie (PSY, 38 DDJ / 1000 JH, 71 structures participantes) et les plus élevées au sein des hôpitaux militaires (HIA, 581 DDJ / 1000 JH, 3 structures participantes).

■ Résistances bactériennes : évolutions et disparités

La résistance aux céphalosporines de 3^e génération et aux fluoroquinolones chez *Escherichia coli* est plus élevée en établissement de santé (ES) et en établissements d'hébergement pour personnes âgées (Ehpad) et présente des tendances variables :

- En ES : lente diminution de la résistance aux céphalosporines depuis 2016, avec une reprise en 2020. La résistance aux fluoroquinolones a diminué de façon modérée mais constante entre 2013 et 2022.
- En Ehpad : lente diminution de la résistance aux céphalosporines depuis 2016, avec une reprise en 2020. La résistance aux fluoroquinolones a diminué depuis 2015 mais a rebondi en 2023.
- En ville : la résistance aux fluoroquinolones a augmenté depuis 2018, retrouvant en 2023 le niveau observé en 2013.

■ Antibiotiques à usage restreint

En 2023, 35% des antibiotiques prescrits sont à usage restreint pour l'exercice libéral. Le plus prescrit d'entre eux est l'amoxicilline-acide clavulanique. Ces antibiotiques ont un impact majeur sur la résistance bactérienne aux antibiotiques. Même si on constate une diminution d'un tiers entre 2013 et 2023 de la prescription des antibiotiques à usage restreint, les efforts pour limiter leur prescription doivent être maintenus.

La maîtrise de l'antibiorésistance s'appuie sur le plan de la stratégie nationale 2022-2025 avec ses deux piliers qui sont :

- Le bon usage des antibiotiques ;
- La prévention et le contrôle des infections (qu'elles soient communautaires ou associées aux soins).

Référence : [Prévention de la résistance aux antibiotiques, Santé publique France.](#)

■ Sécurité des professionnels de santé : Yannick Neuder prône une « tolérance zéro »

Le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins, Yannick Neuder, s'est rendu samedi à Annemasse sur la question de la sécurité des professionnels de santé, après l'agression dont ont été victimes plusieurs d'entre eux en Haute-Savoie au cours des dernières semaines. Yannick Neuder, qui a fait part de son « effroi » à la suite de l'agression de 14 soignants de l'Hôpital privé Pays de Savoie, s'est rendu en Haute-Savoie samedi matin.

Il est allé d'abord à l'Hôpital privé Pays de Savoie où il a rencontré la direction et les soignants du service d'urgence où a eu lieu l'agression. Ensuite il s'est déplacé au centre hospitalier Alpes Léman (Chal) à Contamine-sur-Arve, où il a visité le service d'urgences puis a participé à une table ronde.

A l'issue de ce déplacement, dans un message posté sur les réseaux sociaux, le ministre a souligné qu'il était « essentiel » pour lui de se rendre auprès des professionnels de santé. Il a précisé que lors de la table ronde, il a affirmé qu'il existait « une seule réponse » face aux violences : « la tolérance zéro ». Il a promis également de s'engager aux côtés des professionnels de santé « pour mettre en œuvre les dispositifs utiles pour [les] protéger », dont « le dépôt de plainte par l'établissement pour mettre en sécurité le professionnel agressé ». Il a aussi promis de mener une « discussion » avec ses homologues des ministères de l'Intérieur et de la Justice « pour avoir la capacité à condamner fermement et rapidement les agresseurs, notamment avec des peines planchers ».

Offres d'emploi



■ Le réseau Périnat recrute :

- Une femme relais à Maripasoula (CDD de douze mois, temps plein, à compter du 1er mars). [Consulter l'offre et candidater.](#)
- Une femme relais à Grand-Santi (CDD de douze mois, temps plein, à compter du 3 février). [Consulter l'offre et candidater.](#)
- Une pair-éducatrice pour l'accompagnement des femmes enceintes à la Maison des 1 000 premiers jours de Macouria (CDD de deux ans, temps plein, à compter du 1er février). [Consulter l'offre et candidater.](#)

Agenda

Vendredi 17 janvier

► **Commémoration des 50 ans de la loi Veil**, de 8 heures à 17 heures à l'Encre, à Cayenne. Colloque grand public et professionnel ouvert à tous. [S'inscrire.](#)

Samedi 18 janvier

► **Portes ouvertes** à l'Institut de formation en santé de Guyane, de 9 heures à 13 heures, sur le campus de Troubiran, à Cayenne.

► **Fo zot savé**, Marianne Belange, de l'association Alive, répondra aux questions de Fabien Sublet sur les soins palliatifs, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Jeudi 23 janvier

Webinaire de présentation de Nightline, <https://www.nightline.fr/> organisé par l'ARS, [sur Teams](#) à 11 heures.

Vendredi 24 janvier

► **Formation** Trod cystite à destination des pharmaciens adhérents de la CPTS, de 9 heures à 13 heures. [S'inscrire.](#)

Mardi 4 février

► **Webinaire** « Cancer et nutrition », organisé par le DSRC OncoGuyane et la CPTS, à 20 heures. [S'inscrire.](#)

Jeudi 13 février

► **Soirée d'information** sur les acteurs du champ de la précarité, organisée par l'ARS et la CPTS, à la Domus Medica, à Cayenne.

Du 11 au 14 mars

► **Journées** guyanaises de dermatologie infectieuse et tropicale, à l'Institut santé des populations en Amazonie (Ispa), au CHC. Inscriptions : yanaderm@outlook.fr.

Vendredi 14 mars

► **Présentation** d'outils techniques d'intervention sur la santé mentale, organisée par Guyane promotion santé (GPS), à Saint-Laurent-du-Maroni. [S'inscrire](#).

Vendredi 21 mars

► **Séminaire** de Guyane promotion santé, à l'amphithéâtre A du campus de Troubiran, à Cayenne. [S'inscrire](#).

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



50
ANS DE LA LOI
AUTORISANT
L'IVG

Loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse.

[Consultez tous les numéros de La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Laurent BIEN

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)